



Travail dun étrangers sans papiers dans une agence d'interim

Par **First**, le **18/07/2012** à **18:05**

Bonjour,

Je suis étranger et sans papiers . J'ai usurpé l'identité Dun ami ppour pouvoir travailler au sein d'une agence d'interim. Mais malheureusement , lors Dun contrôle de police , ils se sont aperçus que je n'étais pas celui dont je prétendais etre. L'agence d'interim refuse de me payer mon salaire , ainsi que les ifm et icp. On t'il le droit ?

Selon la direction de l'agence d'interim , j'ai commi une faute grave ,donc ils ont le droit de refuser de me payer ifm et icp. Je voudrais les attaqué au prudhomme , je voudrais que vous dites es ce que cela en vaut la peine

Par **pat76**, le **18/07/2012** à **18:17**

Bonjour

Vous dites au responsable de l'agence d'intérim que c'est le président du Conseil des prud'hommes devant lequel vous allez assigné l'agence d'intérim en référé qui va décider si vous avez le droit d'être payé ou pas.

Même si vous avez commis un acte délictueux passible d'une condamnation devant le Tribunal Correctionnel, l'agence d'intérim doit vous payer votre salaire pour le travail que vous avez effectué.

Par **First**, le **18/07/2012** à **18:24**

Je vous remercie pour votre réponse